

Autorisation parentale

Instructions :

Tout étudiant de moins de 18 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire, devra, s'il vient s'inscrire hors de la présence de son responsable légal, produire une autorisation de celui-ci. Il devra par ailleurs avoir une copie de la pièce d'identité de ce même responsable.

Autorisation parentale

Je soussigné(e),

Nom, Prénom (du responsable légal) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

autorise l'enfant,

Nom, Prénom (de l'étudiant) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

à s'inscrire à l'Université Paris-Sud dans la formation : _____

Date et signature de l'étudiant